



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Brest
Pôle de la Réglementation Générale
Section Associations et Professions Réglementées**

mise à jour, le 22 mars 2021

Mél : pref-professions-reglementees-route@finistere.gouv.fr

Afin d'obtenir votre **aptitude physique après visite médicale permettant la conduite des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire et des véhicules affectés au transport public de personnes,**

vous voudrez bien adresser un dossier complet, à savoir :

- l'exemplaire lisible du cerfa n°14880*02
formulaire et liste des médecins agréés disponibles sur le site de la Préfecture
(www.finistere.gouv.fr)
- 1 photocopie de votre permis de conduire (recto-verso)
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone...)
- 1 enveloppe affranchie et libellée à votre nom et adresse
- 1 photocopie de votre diplôme d'ambulancier(ère) (si concerné(e)).

Merci de bien vouloir faire retour de l'ensemble de votre dossier à l'adresse suivante :

SOUS-PREFECTURE DE BREST
Pôle Réglementation Générale
Section professions réglementées
CS 91823
29218 BREST Cedex 1

IMPORTANT

L'examen médical doit dater de moins de 2 ans